Image not found or type unknown

Désistement et frais irrépétibles

Par **ladybird**, le **11/07/2013** à **19:00**

Bonjour,

suite à un recours en annulation émis à l'encontre d'un permis de construire auprès du tribunal administratif, nous avons décidé de nous désister à la réception du mémoire de défense de la partie adverse.
Or notre adversaire nous demandait le paiment des frais de procédure.
Devrons-nous payer ces frais malgré notre désistement ou avons-nous une option pour ne pas les payer ?
A priori, notre protection juridique prend en charge ces frais (sous réserve de désistement).
Merci de vos réponses).

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés